

## ***MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS***

### Convocation du 15 mars 2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal, pour la réunion qui aura lieu vendredi 19 mars 2021 à 19 heures à la salle multi-activités, dont l'ordre du jour est le suivant :

- **Vote du Compte Administratif 2020,**
- **Approbation du Compte de Gestion présenté par le Trésorier Principal**
- **Réhabilitation du bâtiment de la boulangerie – Dossiers subventions**

Le Maire,  
Jean Claude MORIN

## ***PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2021***

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multi-activités pour une réunion ordinaire, sous la présidence de M. Jean Claude MORIN, Maire.

### Etaient présents : 11

MM. MORIN Jean Claude, RIVIER Alexis, Mme ROUSSEAU Josette,  
Mmes BIENAIME Joëlle, DELAS Patricia, DUFIET Francette, SEYMOUR Evelyne,  
MM. DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick, SANCHEZ Alejandro, VERGNAUD  
Laurent

### Absents excusés : 4

Mmes HAZERA Rajaa, MAGNAUDET Chantal,  
MM. COSTENTIN Loïc, DEGUDE Pascal

### Pouvoirs :

COSTENTIN Loïc à Alexis RIVIER  
MAGNAUDET Chantal à DELAS Patricia

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation de Monsieur RIVIER Alexis en qualité de secrétaire de séance.

De plus, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Sylvie DUCHAMPS, secrétaire de mairie, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

### **Délibération 2021\_009 : Vote du Compte Administratif 2020**

Madame ROUSSEAU assure la présidence de la séance durant les délibérations sur le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer comme suit :

**Commune de COIMÈRES**  
**Conseil Municipal – Séance du 19 mars 2021**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		94 986,77 €	118 184,28 €			
Opérations de l'exercice	698 234,45 €	745 482,22 €	582 434,54 €	620 068,62 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>698 234,45 €</b>	<b>840 468,99 €</b>	<b>700 618,82 €</b>	<b>620 068,62 €</b>		
Résultat de clôture		<b>142 234,54 €</b>	<b>80 550,20 €</b>			61 684,34 €
Reste à réaliser			38 958,77 €	48 823,23 €		9 864,46 €
TOTAUX CUMULES						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>142 234,54 €</b>	<b>70 685,74 €</b>			<b>71 548,80 €</b>

*Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil. Membres présents : 10*

Le conseil municipal,

Entendu les éléments présentés et après en avoir délibéré :

- note la bonne gestion du budget
- vote le compte Administratif 2020 tel que présenté

**VOTANTS : 10 – PROCURATIONS : 2 - POUR : 12 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

*Monsieur le Maire rejoint l'assemblée. Membres présents : 10*

**Délibération 2021 010 : Approbation du Compte de Gestion présenté par le Trésorier Principal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

**VOTANTS : 10 – PROCURATIONS : 2 - POUR : 12 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**Réhabilitation du bâtiment de la boulangerie – Demandes de subventions**

- **Délibération 2021 11 : Demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment de la boulangerie au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

L'objectif principal de ce projet est donc de réhabiliter le bâtiment communal de la boulangerie, en créant un local commercial et un local associatif au rez-de-chaussée, ainsi que deux logements (dont un pour l'artisan boulanger) à l'étage. Le coût estimé de ce projet s'élève à : 444 841.10 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant	Taux
ETAT – DSIL	141 540.35 €	31.82 %
CONSEIL REGIONAL-Cluster Ruralité	30 336.00 €	6.82 %
DEPARTEMENT GIRONDE	114 653.50 €	25.77 %
<b>S/TOTAL Subventions publiques</b>	<b>286 529.85 €</b>	<b>64.41 %</b>
Fonds propres	158 311.25 €	35.59 %
<b>S/TOTAL Autofinancement</b>	<b>158 311.25 €</b>	<b>35.59 %</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>444 841.10 €</b>	<b>100.00 %</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de réhabilitation du bâtiment communal de la boulangerie et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

- **Délibération 2021 012 : Subvention DEPARTEMENT – Local commerce et logement du commerçant**

Le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du bâtiment communal de la boulangerie comprend entre autres, la création d'un commerce de boulangerie et d'un logement destiné à l'artisan boulanger.

Il indique que les modalités d'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental de la Gironde peuvent se résumer ainsi :

- Enveloppe subventionnable : 300 000 € HT de travaux
- Taux de subvention : 40 %

Le montant HT des travaux correspondant à la création du commerce et de son logement s'élevant à 268 740 €, la subvention pourrait être égale à : **107 496 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire :

- **ADOpte** l'opération de création d'un commerce de boulangerie et du logement destiné à l'artisan boulanger,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Gironde d'attribuer la dotation maximale possible prévue,
- s'engage à **ASSURER** par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation.

- **Délibération 2021 013 : Subvention DEPARTEMENT – Local associatif**

Le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du bâtiment communal de la boulangerie comprend entre autres, la création d'un local associatif.

*Commune de COIMÈRES*  
*Conseil Municipal – Séance du 19 mars 2021*

Il indique que les modalités d'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental de la Gironde peuvent se résumer ainsi :

- Enveloppe subventionnable : 100 000 € HT de travaux
- Taux de subvention : 25 %

Le montant HT des travaux correspondant à la création d'un local associatif s'élevant à 28 630 €, la subvention pourrait être égale à : **7 157.50 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire :

- **ADOPTE** l'opération de création d'un local associatif,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Gironde d'attribuer la dotation maximale possible prévue,
- s'engage à **ASSURER** par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation.

*Par obligation, Madame SEYMOUR quitte l'assemblée. Membres présents : 10*

#### **Etat pluriannuel des emprunts**

Outre l'état des remboursements des emprunts pour l'exercice 2021, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de s'intéresser à l'état pluriannuel des emprunts qui présente l'évolution de la dette communale sur 10 ans.

Si le remboursement de la dette est élevé en 2021, dû au remboursement de l'emprunt à court terme contracté en 2019, on peut noter une diminution progressive des annuités par extinction des emprunts.

#### **Vaccination COVID**

Mme BIENAIME demande où en est-on de la vaccination.

Les prises de rendez-vous confiées au Contrat Local de Santé Sud-Gironde n'ont pour l'instant donné aucun résultat. Au nombre insuffisant de vaccins, est venue s'ajouter la suspension du vaccin Astra Zeneca délivré chez les médecins et les pharmaciens.

Un point complet avec l'hôpital de Langon devait être fait ce jour par l'équipe du Contrat Local de Santé Sud-Gironde pour voir comment réorganiser et améliorer cette régulation.

Dans l'attente, il a été demandé aux mairies de tenir à jour les listes des personnes intéressées et de conseiller aux patients de tenter de s'inscrire par eux-mêmes pour le cas où cette démarche aboutirait plus vite.

La prochaine réunion, au cours de laquelle sera présenté le budget primitif, est prévue le vendredi 9 avril 2021, à 19 heures.